

SÉANCE DU COMITE SYNDICAL DU JEUDI 16 DECEMBRE 2021

2021 – 85 AUTORISATION DE DEPENSES AVANT LE VOTE DU BUDGET 2022 (BUDGET ANNEXE IRVE)

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 16 décembre, le Comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courriel du 09 décembre 2021, s'est réuni dans la salle du Comité au SYDELA à Orvault, sous la présidence de Raymond CHARBONNIER, Président en exercice.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 24

Délégués présents : 19
Votants : 19

Titulaires présents :

Monsieur Raymond CHARBONNIER, délégué du collège électoral de Sud Estuaire
Monsieur Frédéric DUNET, délégué du collège électoral de la Presqu'île de Guérande - Atlantique
Monsieur Dominique DAVID, délégué du collège électoral de Châteaubriant-Derval
Monsieur Jean-Pierre BELLEIL, délégué du collège électoral de Pays d'Ancenis
Monsieur Henri RABERGEAU, délégué du collège électoral de Pays d'Ancenis
Monsieur Maurice BOUHIER, délégué du collège électoral de Sèvre et Loire
Monsieur Didier MEYER, délégué du collège électoral de Clisson, Sèvre et Maine Agglo
Monsieur Philippe CAILLON, délégué du collège électoral de la Région de Blain
Monsieur Jean-Paul ALLANIC, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire
Monsieur Dominique GEFFRAY, délégué du collège électoral de Châteaubriant-Derval
Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grand Lieu
Madame Laurence GUILLEMIN, déléguée du collège électoral d'Erdre et Gesvres
Monsieur Florian BOYERE, délégué du collège électoral de Pays de Redon
Monsieur Jean-Pierre POSSOZ, délégué du collège électoral de la Région de Nozay
Monsieur Yves TAILLANDIER, délégué du collège électoral d'Estuaire et Sillon
Monsieur Sylvain LEFEUVRE, délégué du collège électoral d'Erdre et Gesvres
Monsieur Régis MOESSARD, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire
Monsieur Denis DUGABELLE, délégué du collège électoral de Pornic Agglo – Pays de Retz
Monsieur Pascal PAILLARD, délégué du collège électoral de Sèvre et Loire

Délégués titulaires absents :

Monsieur Denis LAPADU-HARGUES, délégué du collège électoral de La Presqu'île de Guérande – Atlantique (excusé)
Monsieur Gaëtan LÉAUTÉ, délégué du collège électoral de Pornic Agglo – Pays de Retz (excusé)
Monsieur Laurent ROBIN, délégué du collège électoral de de Sud Retz Atlantique (excusé)
Monsieur Philippe JOUNY, délégué du collège électoral de Pontchâteau et Saint-Gildas-des-Bois (excusé)
Monsieur Sébastien CHAMBRAGNE, délégué du collège électoral de Clisson, Sèvre et Maine Agglo (excusé)

Secrétaire de séance : Monsieur Frédéric DUNET

Affichage le 17 décembre 2021

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et L.2121-29 ;

Vu l'article L.232-1 du Code des juridictions financières ;

Considérant que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, le Président est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'exercice précédent,

Considérant que le Président est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget,

Considérant que jusqu'à l'adoption du budget, le Comité syndical peut autoriser le Président d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférant au remboursement de la dette,

Considérant qu'il est nécessaire d'assurer une continuité de fonctionnement des services du SYDELA,

Considérant qu'il est proposé d'autoriser les dépenses, dans la limite des crédits comme suit :

**Affectation de montant des crédits pouvant être engagés et mandatés avant le vote du budget primitif 2022
BUDGET ANNEXE IRVE**

CHAPITRE - LIBELLE NATURE	CREDITS OUVERTS EN 2021	MONTANT AUTORISE AVANT LE VOTE DU BP 2022
20 Immobilisations incorporelles	104 000,00 €	26 000,00 €
23 Immobilisations en cours	392 762,71 €	98 190,00 €
TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT	496 762,71 €	124 190,00 €

Le Comité décide, à l'unanimité :

- **D'approuver l'autorisation du Président d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2022 du budget annexe IRVE avant le vote du budget primitif 2022 dans la limite des crédits précisés ci-dessus**

**Le Président,
Raymond CHARBONNIER**

